Département de l'AIN Canton de CHATILLON SUR CHARONNE Commune de MOGNENEINS	DELIBERATION de la Commune de MOGNENEINS **2018-12-04**	**ANNEE 2018** *Objet :* **RECENSEMENT DE LA POPULATION : Rémunération des journées de formation et indemnisation des frais de déplacement et des repas**

Le vingt décembre deux mille dix huit

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMPION, Maire.

Présents : MM. Michel AUBRUN, Sandrine BOUDIGUES, Franck CALAS, Jean-Pierre CHAMPION, DE CLAVIERE Eric, Lionel GENTIT, Marie-Pierre GINTRAND, Philippe MABRU, Elisabeth PASSOT, Didier REY, Jocelyne ROLLET, Gérard SZYNDRALEWIEZ, Nathalie VERNUS-PROST *formant la majorité des membres en exercice*

Excusés *:* Thierry CHABANON (donne pouvoir à Didier REY), Mélusine PILLOUD (donne pouvoir à Franck CALAS)

Secrétaire de séance élue : Jocelyne ROLLET

Date convocation : 15 décembre 2018
Membres en exercice : 15 Présents : 13 Votants : 15

***

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ces trois agents sont amenés à effectuer des demi-journées ou journées de formation dans le cadre de ce recensement de la population, il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'indemnisation des ces formations, des frais de déplacements et des repas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

FIXE la rémunération à 30€ brut par demi-journée et 58€ brut par journée de formation

DECIDE d'indemniser les agents recenseurs et le coordonnateur de leurs frais de déplacements et des repas, selon les règles applicables à la fonction publique territoriale.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces décisions.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Pierre CHAMPION